



La sépulture


En France, la volonté du défunt doit être respectée. La décision sur le mode de sépulture repose sur le choix du défunt ou à défaut sur celui de la famille. Elle ne peut en aucun cas être imposée.

L'inhumation

Pour les personnes qui souhaitent être inhumées, plusieurs solutions sont proposées :

- > les **concessions en pleine terre** (1,60m²): ces sépultures sont attribuées pour une durée de 15, 30 ou 50 ans renouvelables et possibilité de concession perpétuelle
- > les **urnes** peuvent également être scellées sur le monument
- > les **concessions en caveau** (simple : 3m², double 6m²): ces sépultures sont attribuées pour une durée de 50 ans renouvelables et possibilité de concession perpétuelle. Elles sont renouvelables à expiration pour une durée de 15, 30 ou 50 ans.

En savoir plus

Service-public.fr : Inhumation 

Les cendres

Pour les personnes qui souhaitent être incinérées, plusieurs solutions sont proposées pour la conservation de l'urne ou la dispersion des cendres :

L'urne peut être déposée:

- > dans une sépulture familiale (caveau ou terre),
- > par scellement sur une sépulture funéraire ou cinéraire,
- > dans un columbarium. Au cimetière de Saint-Martin le columbarium se situe dans la chapelle
- > dans un caverne (petit caveau)
- > dans un emplacement cinéraire

La dispersion des cendres

Les cendres peuvent être dispersées en pleine nature (à l'exclusion de la voie publique), en mer ou dans un espace de dispersion situé dans l'enceinte du cimetière.

Sur le territoire de Brest métropole, le crématorium situé dans la zone du Vern est chargé de la crémation.


Crématorium

Lieu-dit le Vern

29200 Brest

Tél. (accueil) : 02 98 34 18 18

En savoir plus

Service-public.fr : Crémation 

Choix de l'entreprise de pompes funèbres

Les proches peuvent choisir librement un opérateur funéraire.

La liste des entreprises locales de pompes funèbres habilitées est consultable dans lieux suivants :

- > mairies,
- > établissements de santé,
- > salles d'accueil des chambres mortuaires ou funéraires

Contact

Etat-civil Décès-Cimetières - Hôtel de ville

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest Cedex 2

 02 98 00 80 80

 deces-cimetieres@mairie-brest.fr

[Agrandir la carte](#)

Commentaires


Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

 EFFACER

 ENVOYER

Dernière mise à jour le : **13 février 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826

29238 BREST CEDEX 2

Tel. : 02 98 33 50 50

www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834

29238 Brest cedex 2

Tel. : 02 98 00 80 80

www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

[Mentions légales](#)

OK, tout accepter

Personnaliser